

**Séance ordinaire du 3 juin 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 juin 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :    Monsieur    Gilles Bastien    Maire  
                         Monsieur    Michel Lamoureux    Conseiller  
                         Monsieur    Pascal Saumure    Conseiller  
                         Monsieur    Yvon Pelletier    Conseiller  
                         Madame    Monique Pelletier    Conseillère  
                         Monsieur    Jean Daoust    Conseiller

Est absente :    Madame    Ariane Matteau    Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2019-06-03-145

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2019

0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2019
- 100-7 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2014-2018
- 100-8 Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 100-9 Directeur des travaux publics – Processus de dotation
- 100-10 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 100-11 Politique salariale
- 100-12 Mise à jour – Réforme cadastrale
- 100-13 Diagnostic organisationnel
- 100-14 Période de questions

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Pompiers volontaires – Formation en premiers soins avec RCR et planche dorsale
- 200-3 Période de questions

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Calcium – Acquisition et épandage
- 300-3 Fauchage des bords de chemin
- 300-4 Rétrocaveuse - Réparations
- 300-5 Période de questions

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
  - A- Analyses de l'eau des piézomètres au site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Avis d'intention de délégation des compétences par la MRCVG – Collecte de porte en porte des matières résiduelles
- 400-6 Avis de motion – Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bouchette
- 400-7 Période de questions

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2019  
600-3 PERO – Demande de renouvellement de la contribution – Année 2019-2020  
600-4 Avis juridique – Dossier Jean-Pierre Rondeau  
600-5 Période de questions

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Remerciement Village Majopial – Pierre Riel et Tina Heafey  
900-2 Association du Grand Lac Rond – ministère de l'Environnement – Gestion du barrage Hubert-Tremblay

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019**

M.B. 2019-06-03-146

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en modifiant la résolution M.B.2019-05-06-141 comme suit :

**Activité au profit de la Communauté St-Gabriel de Bouchette**

M.B. 2019-05-06-141

**Considérant** la tenue d'une activité organisée par la société Majopial et ce, au profit de la Communauté St-Gabriel de Bouchette;

**Considérant** que les profits de cette activité pourraient servir entre autres à l'entretien de l'église de Bouchette, bâtiment patrimonial et que les membres du conseil trouvent important de bien conserver ce bâtiment, qui est un attrait pour la municipalité;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette achète deux billets pour cette activité de financement au profit de la Communauté St-Gabriel de Bouchette, activité qui se tiendra le samedi 26 mai 2019 au restaurant « L'Huile d'Olive ».

**Adoptée à l'unanimité**

**Adoptée à l'unanimité**

#### 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de mai 2019.

#### 0-5 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Lampe ultraviolet et traitement des eaux – Rejet à la rivière

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

#### 100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 mai 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

#### **Aménagements paysagers 2019 – Exécution des travaux et acquisition de plantes**

M.B. 2019-06-03-147

**Considérant** la résolution M.B. 2019-05-06-135 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2019;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour terminer le processus d'embauche d'une deuxième personne pour aider madame Panek dans l'exécution des travaux horticoles.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-06-03-148

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 mai 2019, pour un montant total de 4 050.40\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

M.B. 2019-06-03-149

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de débloquer une somme de 25 000\$ pour la réalisation de certains travaux de voirie.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2019**

M.B. 2019-06-03-150

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2019 pour un montant total de 138 757.35 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2019**

M.B. 2019-06-03-151

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2019 pour un montant de 25 657.64 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2014-2018**

M.B. 2019-06-03-152

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### **Programmation des travaux**

<b>Travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Estimation</b>	<b>Réalisation</b>
Priorité 3 Renouvellement des conduites d'égout	Rue Lecompte	175 000 \$	Année 2018
Priorité 4 Voirie locale	Chemin Paul	391 595 \$	Année 2019
	Chemin de la Rivière- Gatineau Sud	20 000 \$	
	Chemin de la Ferme- des-Six	20 000 \$	
		Total : 431 595\$	

**Adoptée à l'unanimité**

### **100-8 Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

M.B. 2019-06-03-153

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser les conseillers Michel Lamoureux et Pascal Saumure, et la directrice générale, Claudia Lacroix, à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et (02-130-00-454) et aux postes « Frais de déplacements » (02-110-00-310) et (02-130-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

### **100-9 Directeur des travaux publics – Processus de dotation**

M.B. 2019-06-03-154

**Considérant** la résolution M.B. 2019-04-15-112 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 15 avril 2019;

**Considérant** que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour lancer un appel de candidatures visant à combler le poste de directeur des travaux publics;

**Considérant** l'appel de candidatures publié par la directrice générale;

**Considérant** la création, par la directrice générale, d'un comité de sélection afin de donner suite à la publication de l'appel de candidatures pour ce poste;

**Considérant** les réponses positives reçues de la part de la majorité des membres du conseil et ce, relativement à la composition de ce comité de sélection;

**Considérant** que les membres du ce comité de sélection sont : le maire Gilles Bastien, les conseillers Pascal Saumure et Yvon Pelletier et la directrice générale, Claudia Lacroix;

**Considérant** les rencontres de candidats ayant déposés leur curriculum vitae;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de sélection;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Serge Courville au poste de directeur des travaux publics pour la période estivale et automnale 2019 et ce, au taux horaire convenu entre les membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-10 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

M.B. 2019-06-03-155

**Considérant** qu'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année un état des taxes foncières dues afin de la présenter aux membres du conseil municipal, en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette désire se prévaloir de ces dispositions incluses dans le code municipal et décrivant ce processus de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a établi que la date de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes est fixée au 1<sup>er</sup> jeudi du mois d'octobre, soit le 3 octobre 2019 cette année;

**Considérant** qu'un état des taxes foncières dues à la municipalité est déposé séance tenante;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claudia Lacroix, pour enclencher le processus de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes et de transmettre tous les documents nécessaires à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-11 **Politique salariale**

M.B. 2019-06-03-156

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à la création d'un comité relativement à l'établissement d'une politique salariale. Tous les membres du conseil sont invités à y participer avec la directrice générale ou son adjointe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-12 **Mise à jour – Réforme cadastrale**

M.B. 2019-06-03-157

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à la création d'un comité d'étude suite à la réforme cadastrale. Tous les membres du conseil sont invités à y participer avec un membre de la direction.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-13 **Diagnostic organisationnel**

M.B. 2019-06-03-158

**Considérant** la résolution M.B. 2019-04-15-109 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 15 avril 2019;

**Considérant** que cette résolution confiait à la directrice générale la responsabilité de s'adjoindre une ressource externe pour analyser les besoins en ressources humaines de la municipalité;

**Considérant** que les membres du conseil désirent approuver le choix de la personne ressource externe;

**Considérant** que le conseil doit connaître les sommes à engager pour ce mandat;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que les membres du conseil devront approuver le choix de la ressource externe de même que les sommes à engager afin de procéder à une analyse des besoins en ressources humaines de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-14 **Période de questions**

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Diagnostic organisationnel

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

#### 200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mai 2019.

**200-2 Pompiers volontaires – Formation en premiers soins avec RCR et planche dorsale**

M.B. 2019-06-03-159

**Considérant** que la formation en premiers soins pour les pompiers volontaires doit être renouvelée;

**Considérant** l'offre de service reçue de la firme « Premiers soins Haute-Gatineau »

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de la firme « Premiers soins Haute-Gatineau » afin de dispenser la formation de premiers soins avec RCR et planche dorsale aux pompiers volontaires de la municipalité. La dépense reliée à cette formation est au coût de 215\$ plus taxes par participant.

**Adoptée à l'unanimité**

**200-3 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Réparations du pont
- Service incendie
- Informations concernant fermeture du pont

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport de l'inspecteur municipal****Note au procès-verbal**

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

**300-2 Calcium – Acquisition et épandage**

M.B. 2019-06-03-160

**Considérant** que le contrat d'acquisition de sacs d'abat-poussière peut être octroyé de gré à gré, car il est d'un montant inférieur à 25 000\$;

**Considérant** que pour les trois dernières années, le soumissionnaire le plus bas a toujours été la compagnie « Sel Warwick »;

**Considérant** que la municipalité désire acquérir la même quantité, soit 25 sacs de 1000kg et d'une palette de sacs de 35kg, soit 35 ou 40 sacs;

**Considérant** le budget réservé pour cette dépense, soit la somme de 18 000\$;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour la fourniture d'abat-poussière, soit 25 sacs de 1000kg et 35 sacs de 35kg. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à conclure l'acquisition de cette fourniture si la dépense totale se situe à l'intérieur du budget autorisé.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-3 Fauchage des bords de chemin

M.B. 2019-06-03-161

**Considérant** que le contrat de fauchage des bords de chemins peut être octroyé de gré à gré, car il est d'un montant inférieur à 25 000\$;

**Considérant** que les membres du conseil désirent procéder, premièrement, par une demande de prix à l'entrepreneur retenu l'année dernière pour le contrat de fauchage des bords de chemins;

**Considérant** que les membres du conseil consentent à utiliser le même document utilisé comme contrat l'an dernier, document préparé par la directrice générale;

**Considérant** que les membres du conseil désirent octroyer un contrat d'une durée d'une année;

**Considérant** que dans le contrat, il sera indiqué que les dates d'exécution des travaux seront du 20 juin 2019 au 15 juillet 2019;

**Considérant** que le prix demandé est un prix au kilomètre de chemins;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour procéder à une demande de prix auprès de l'entrepreneur choisi l'an dernier et auprès d'un citoyen de Bouchette ayant démontré de l'intérêt pour l'acquisition d'un équipement pour exécuter ce genre de travaux. Si le prix demeure sensiblement le même, il est résolu de mandater la directrice générale pour octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins et ce, pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-4 Rétrocaveuse - Réparations

M.B. 2019-06-03-162

**Considérant** que des travaux de réparations sont nécessaires sur la rétrocaveuse;

**Considérant** l'inspection effectuée par un représentant de la compagnie J.R. Brisson;

**Considérant** que suite à cette inspection un estimé des travaux de réparations a été produit;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la dépense relative aux travaux de réparation de la rétrocaveuse et ce, pour un montant estimé à 8 765\$ plus taxes et les frais de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin des Peupliers – Privé ou public
- Montée 31 milles – Sable sur asphalte
- Montée 31 milles – Gravier
- Montée 31 milles – Fossé
- Rue Principale – Sable

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

#### 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

#### 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

#### 400-3 Écocentre et site des lagunes

##### A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes

M.B. 2019-06-03-163

**Considérant** l'obligation d'effectuer des analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes;

**Considérant** que ces analyses doivent être faites au printemps et à l'automne et ce, à chaque année;

**Considérant** les spécifications décrites à l'intérieur du manuel des procédures des opérations du site quant à ces analyses;

**Considérant** les recommandations formulées en 2015 par un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet d'ajouter certains paramètres à ceux déjà établis dans le manuel;

**Considérant** le prix reçu du service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que depuis quelques années les analyses sont effectuées par le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services du service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ce, afin de procéder aux analyses de l'eau des piézomètres au site des lagunes pour l'année 2019 selon les spécifications du manuel de procédures des opérations du site en incluant les recommandations du représentant du MDDELCC.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

**400-5 Avis d'intention de délégation des compétences par la MRCVG – Collecte de porte en porte des matières résiduelles**

**Note au procès-verbal**

Une étude sera réalisée par la MRCVG et ce, concernant le service de collecte de porte en porte des matières résiduelles.

**400-6 Avis de motion - Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bouchette**

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, annonce ce 3 juin 2019, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bouchette.

---

Jean Daoust  
Conseiller au siège 6

**Note au procès-verbal**

Le projet de règlement numéro 2019-320 faisant suite à cet avis de motion est présenté.

**400-7 Période de questions**

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Bacs roulants

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2019**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2019 sont déposées.

**600-3 PERO – Demande de renouvellement de la contribution – Année 2019-2020**

M.B. 2019-06-03-164

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité comme membre du PERO pour l'année 2019-2020. Cette dépense d'un montant de 200\$ plus taxes sera imputée au poste « Cotisation et abonnement » (02-610-00-494).

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil désirent demander que des représentants de l'organisme viennent présenter les dernières réalisations et les prochaines réalisations et ce, lors d'un prochain atelier de travail.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 Avis juridique - Dossier Jean-Pierre Rondeau - Chemin Deschenes**

M.B. 2019-06-03-165

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander un avis juridique dans le dossier du chemin Deschênes.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-5 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Établissement des adultes – CSHBO - Demande d'aide financière – Projet de parc adapté – Centre St-Eugène**

M.B. 2019-06-03-166

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de verser la somme de 300\$ à l'établissement des adultes de la CSHBO et ce, pour l'aménagement d'un parc adapté et ce, pour le Centre St-Eugène.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Remerciements Village Majopial – Pierre Riel et Tina Heafey**

M.B. 2019-06-03-167

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de remercier Village Majopial, Pierre Riel et Tina Heafey pour l'organisation du brunch au profit de la Communauté St-Gabriel, brunch qui a permis d'amasser la somme de 9000\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**900-2 Association du Grand Lac Rond – ministère de l'Environnement – Gestion du barrage Hubert-Tremblay**

M.B. 2019-06-03-168

**Considérant** que l'association du Grand Lac Rond tiendra son assemblée générale annuelle le 14 juillet prochain;

**Considérant** que cette association, lors de cette assemblée annuelle, aimerait la présence des gens du ministère de l'Environnement afin d'obtenir des explications sur la gestion du barrage situé sur le lac des 31 milles;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander que des représentants du ministère de l'Environnement, ministère responsable de la gestion du barrage Hubert-Tremblay, puissent être présents lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'association du Grand Lac Rond, qui se tiendra le 14 juillet prochain. Il est aussi résolu de demander l'appui de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Merci pour la lettre à venir – Majopial – 9 000\$ pour l'église de Bouchette
- Fossé – Rue Principale et rue du Pont
- Dossier du chemin Deschenes
- Inondations
- Présentation de la Corporation du parc régional du lac 31 milles
- Parc versus SAGE – Activités et coûts
- Réseau d'égout

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2019-06-03-169

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 05.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilles Bastien  
Maire

---

Claudia Lacroix, B.A.A.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière